

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2026/2**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	25

Date de la convocation
23/02/2026

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-six, le mardi 03 mars à 11 heures 30 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaients Présents (23) : Paule ALBERTINI - Muriel BELTRAN - Vincent BRUSCHINI - Jérôme CAPPELLARO - Jean DOMINICI - Fortuné FELLICELLI - Joseph GALLETI - Jean Charles GIABICONI - Isabelle GIUDICELLI - Bernard GRAZIANI - Christophe GRAZIANI - Ange LAMBERTI - Maryline MASSONI - Jean Marc MATTEI - Alain MAZZONI - François MONTI - Anne Marie NATALI - Angèle NERI - José OLIVA - Gabriel PASQUALI - Pierre Antoine PASQUALINI - Jeanne Baptiste SAVELLI - Charlotte TERRIGHI -

Pouvoirs (2) : Maria GAROBY donne pouvoir à Marilyn MASSONI- Marjorie PINDUCCI donne pouvoir à Muriel BELTRAN

Absents (12) : - Christiane ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Augustine MARIOTTI - Charles MARCELLI - Jean François MATTEI - Pierre NATALI - Frédéric RAO - Jean Pierre VALDRIGHI - Charlotte VITTORI

Objet : Convention de partenariat sur le projet de sensibilisation des scolaires à l'alimentation locale dans le cadre du PAT de Marana Golo

Monsieur Jérôme CAPPELLARO a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire que :

Le PAT de la CCMG labellisé niveau 2 dit niveau opérationnel porte un programme d'actions du PAT dans son label 2 de 2025 à 2030 à Marana Golo " Si Manghja!" validé par le Conseil Communautaire en date du 19 Juin 2025 (délibération 2025/57).

Pour conduire une partie de ce programme d'actions, **la CCMG a pu bénéficier du "Soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux (PAT) de niveau 2" de la DRAAF notamment conduire les animations auprès des scolaires sur le « bien manger et local » menées avec des associations locales** (Action 4 : Promotion des actions en faveur de l'alimentation durable en restauration collective/ Action 10 : Déploiement d'actions de sensibilisation en faveur d'une alimentation saine et durable).

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
LE : <input type="text"/>
Et publication ou notification
DU : <input type="text"/>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20260303-2026-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2026

Ce projet éducatif ambitieux repose sur la complémentarité entre santé et agriculture locale. Il permet ainsi de créer du lien entre producteurs, familles et école, pour poser les bases d'un avenir alimentaire plus sain, plus local et plus durable.

L'objectif est de sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge à une alimentation variée, locale, équilibrée et de saison, tout en valorisant les métiers agricoles, les produits du territoire et la richesse des savoir-faire corses.

Le dispositif prévoit une intervention par mois dans une école, selon une alternance structurée :

- Des ateliers pédagogiques en classe, dédiés à l'alimentation, aux produits et aux saisons ;
- Des ateliers hors école, incluant des visites d'exploitations agricoles, pour une immersion directe dans le monde agricole.

Mais il est d'abord prévu de mener une première expérimentation sur 6 mois avec une école pilote : l'école du village de Borgo est volontaire pour tester ce programme de janvier 2026 à juin 2026. Le programme a officiellement démarré le jeudi 29 janvier 2026.

Cette phase expérimentale a vocation à être évaluée et ajustée. Ensuite, le projet sera déployé plus largement notamment dans le cadre du partenariat entre la Communauté de Communes Marana Golo et l'Académie de Corse, (délibération 2025/111) en vue d'un déploiement plus large sur 18 mois pour d'autres écoles de Marana Golo .

La présente convention formalise les principes partagés et les engagements des partenaires dans une logique de coopération et de confiance, mais aussi en vue de définir les responsabilités respectives dans ce projet multi acteurs (direction de l'école de Borgo et les directions des 2 associations) avec un public d'enfants.

Il est demandé au Conseil de délibérer et d'approuver la convention de partenariat sur le projet de sensibilisation des scolaires à l'alimentation locale dans le cadre du PAT de Marana Golo, pour une durée de 6 mois.

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve dans toute sa teneur l'exposé de son Président,
- Approuve la convention de partenariat annexée à la présente délibération
- Autorise le président à signer la convention et tous les actes nécessaires à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI